

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/5443

3 January 1983

Limited Distribution

Original: English/  
anglais

BRAZIL - NON-RUBBER FOOTWEAR

Request of the United States for Consultations  
under Article XXII:1

The following communication, dated 20 December 1982, containing a request by the delegation of the United States for Article XXII:1 consultations with Brazil is circulated for the information of contracting parties.

My authorities have instructed me to request on behalf of the Government of the United States, consultations under Article XXII:1 of the General Agreement on Tariffs and Trade with regard to practices of the Government of Brazil which restrict access of United States non-rubber footwear exports to the Brazilian market.

We would ask that consultations be held during the week of 10 January 1983.

BRESIL - CHAUSSURES AUTRES QU'EN CAOUTCHOUC

Demande d'ouverture de consultations au titre de  
l'article XXII:1 présentée par les Etats-Unis

La communication ci-après en date du 20 décembre 1982, dans laquelle la délégation des Etats-Unis demande l'ouverture de consultations au titre de l'article XXII:1 avec le Brésil, est distribuée aux parties contractantes pour information.

D'ordre de mes autorités, j'ai l'honneur de demander, au nom du gouvernement des Etats-Unis, l'ouverture de consultations au titre de l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce au sujet des pratiques du gouvernement brésilien qui limitent l'accès des chaussures autres qu'en caoutchouc exportées par les Etats-Unis sur le marché brésilien.

Nous demandons que les consultations aient lieu au cours de la semaine du 10 janvier 1983.